

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée

N° de dossier : 2024-00292-S

Samy Thimont, rue du Paddock 90, 2854 Bassecourt Requérant(s)

Samy Thimont, rue du Paddock 90, 2854 Bassecourt Auteur du projet

Réaménagement des alentours, création de 2 nouvelles places de Description de l'ouvrage

parking non couvertes au nord, modification de la terrasse au sud

Tél. 032 427 08 00

et fermeture avec pare-vent. Nouvelle place au sud avec

construction d'une cabane de jardin avec couvert.

Bassecourt, 2825 Cadastre(s), parcelle(s)

Rue du Paddock 90, 2854 Bassecourt Lieu-dit, rue

En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA Affectation de la zone

Aucun Plan spécial

Dérogation(s) requise(s) Aucune

Requête(s) spéciale(s) Aucune

08.07.2025 Début de la publication

18.07.2025 Échéance de la publication

Ouvrages

Selon plans déposés.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 8 juillet 2025